Faillite personnelle : risque pour l'indivi ?

Par ours noir

Bonjour,

Un ami risque de se retrouver en situation de faillite personnelle suite à un dépôt de bilan, car il est caution personnelle auprès de la banque qui est le plus gros créditeur.
Il a hérité en indivision avec son frère, de la maison de famille. Leur mère l'occupe toujours et en est usufruitière.
Il y a-t-il un risque que leur mère soit mise à la rue et son frère obligé à vendre ?

Merci d'avance de votre réponse.
Cordialement.

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement